

PROTOCOLE-ÉCOLE EN SITUATION À RISQUE ET D'URGENCE

**Protocole élaboré par le comité-école tel que stipulé dans le cadre de référence des mesures de contrôle du CSSDD.*

Objectifs du protocole-école

- Prévenir et encadrer l'application potentielle d'une mesure de contrôle en contexte d'intervention non planifiée.
- Soutenir et outiller les intervenants scolaires dans leurs différents rôles et planifier une démarche plus structurée des interventions entourant la gestion des risques.
- Mieux protéger les intervenants quant aux risques et aspects légaux entourant les mesures de contrôle ainsi que la sécurité et le bien-être des élèves

Définitions

Mesure de contrôle : Les mesures de contrôle incluent la contention et l'isolement. Elle a pour but d'empêcher un élève de s'infliger des lésions ou d'en infliger à autrui. L'utilisation de telles mesures doit être minimale et exceptionnelle en plus de tenir compte de l'état physique et mental de la personne (tiré du cadre de référence du ministère).

Participation optimale : La participation optimale réfère au niveau d'engagement de l'élève dans une activité, qui lui permet de fonctionner, d'apprendre ou de se développer de façon efficace, satisfaisante et adaptée à ses capacités.

Participation fragilisée : La participation fragilisée réfère à un niveau d'engagement diminué de l'élève dans une activité, qui se manifeste de différentes façons qui peuvent être des signes précurseurs d'une situation à risque.

Situation à risque : Une situation à risque se présente souvent sous la forme d'une désorganisation comportementale chez un élève et son déroulement est relativement prévisible. Il s'agit d'un dysfonctionnement temporaire de l'élève sur le plan affectif, cognitif ou comportemental. La situation à risque peut se résorber à l'aide d'interventions ou se détériorer et mener à une situation d'urgence.

Situation d'urgence : Dans une situation d'urgence, la sécurité physique de l'élève ou celle d'autrui est menacée et un danger est imminent. Ce danger s'évalue par trois critères : sa prévisibilité, son immédiateté et la gravité des conséquences. Une situation d'urgence requiert une action immédiate des intervenants concernés, laquelle peut inclure des mesures alternatives ou, en dernier recours, une mesure de contrôle.

Rôles et responsabilités de chacun

Se référer à l'annexe 1 pour connaître de façon plus précise les rôles et responsabilités de chacun, tiré du cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire. Les rôles de la direction d'établissement, des intervenants scolaires (enseignants, éducateurs spécialisés, éducateurs du service de garde, orthophonistes, orthopédagogues, etc), des professionnels habilités (psychologue, psychoéducateur, ergothérapeute) et des élèves et de ses parents sont décrits.

Principes directeurs


Voici les principes directeurs qui apportent des précisions relatives à l'application des mesures de contrôle pour inciter les établissements scolaires à instaurer des stratégies préventives et alternatives dans le but de limiter l'utilisation de mesures de contrôle :


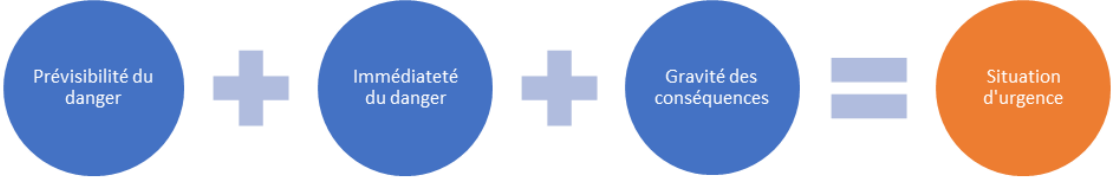
- L'utilisation de mesures de contrôle est **exceptionnelle et de dernier recours**.
- Le recours à une mesure de contrôle ne peut être envisagé que dans un contexte de situation à risque (prévisibilité, immédiateté et gravité).
- Les mesures de contrôle ne doivent jamais être utilisées à titre de mesures éducatives, punitives, ou pour faciliter la surveillance ou la gestion de classe.
- Dans le cas de l'utilisation d'une mesure de contrôle, il est nécessaire que la mesure appliquée soit minimale, dans l'intensité et la durée, et la moins contraignante pour la personne.
- Le respect, la dignité, la sécurité et le confort de l'élève ainsi que la supervision attentive doivent guider l'ensemble des interventions.
- L'utilisation de mesure de contrôle doit être encadrée et documentée par des procédures afin d'assurer le respect des protocoles école et élève, le cas échéant.
- Les considérations liées à la santé et à la sécurité du personnel devraient être intégrées à toutes les étapes, de la mise en place des interventions préventives, des mesures alternatives et des mesures de contrôle, lors d'une situation de crise ou d'urgence, à l'application des modalités postsituationnelles.

Interventions préventives et mesures alternatives à appliquer en situation à risque destinées à l'ensemble des élèves

Participation optimale

Manifestations observables indiquant la disponibilité des élèves	Interventions à préconiser (Stratégies préventives)
<ul style="list-style-type: none"> • Élèves disponibles, attentifs, engagés dans l'activité, participent selon ce qui est attendu, participent aux routines. Niveau d'éveil ajusté à l'activité en cours. • Élèves réceptifs et qui adhèrent aux stratégies préventives. • Les élèves adoptent des comportements prosociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Application des mesures universelles (environnement, posture, interventions directes, pratiques pédagogiques, communication, routines) reconnues efficaces. <ul style="list-style-type: none"> ○ Se référer à la présentation sur les pratiques sensibles et CPI, donnée par le psychologue scolaire. • Si l'élève a un plan d'intervention scolaire ou un plan de prévention active, application des moyens qui y sont prévus.

Participation fragilisée	
Manifestations observables indiquant des signes précurseurs d'une situation à risque	Interventions à préconiser (Mesures préventives)
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'agitation verbale et/ou motrice • Dérange et provoque les autres (ex. : entre dans la bulle) • Manipule du matériel de la classe non autorisé ou de manière inadéquate • Brise ou lance des objets de façon non dirigée • Présente des manifestations d'opposition passive ou active (refus de faire la tâche, évitement, tentative de prise de contrôle) • Utilise un langage inapproprié • Formule des menaces sans atteinte à l'intégrité physique, des insultes 	<p>Selon votre connaissance de l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se référer au plan d'intervention scolaire ou de prévention active de l'élève • Valider l'intervention réalisée par l'adulte préalablement, se référer au code de vie • Offrir une pause, proposer des moyens d'apaisement, répondre aux besoins de l'élève, faire preuve de bienveillance • Offrir une flexibilité de la demande initiale • Répéter la demande et offrir un délai • Limiter le matériel et les interventions verbales • Effectuer une modélisation explicite • Donner une responsabilité • Changement de focus, utiliser la distraction • Diminuer les stimulations sensorielles • Dédramatiser par l'humour (si l'élève a une compréhension suffisante) • Valider et normaliser les émotions • Demeurer calme, l'élève ne sera jamais plus calme que l'adulte devant lui / importance de l'autorégulation.
Situation à risque	
Manifestations observables et éléments indiquant l'augmentation du risque  Évaluation du danger	Interventions à préconiser (Mesures préventives, incluant des mesures de protection, et mesures alternatives)
<ul style="list-style-type: none"> • Menaces dirigées visant l'intégrité physique • Gestes de violences envers autrui ou soi-même (ex. taper, mordre, griffer, coup de poing, coup de pied, frapper, prendre à la gorge, pousser) • Lancer des objets de façon dirigée • Manipulation ou bris d'objets pouvant porter atteinte à l'intégrité • Manque à l'appel (voir protocole interne) • Fugue (voir protocole interne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Consigne claire sur ton ferme (ex.: Arrête de...X.. maintenant/ Viens me voir, maintenant.) • Nommer les attentes et le comportement attendu (demander la collaboration de l'élève). • Sécuriser les lieux et les autres élèves (par exemple : retirer les objets présentant un risque pour la sécurité) • Évaluer l'option de sortir le groupe (voir horaire des locaux disponibles (corridor, cyclone, bibliothèque). • Assurer une distance sécuritaire. Si la proximité augmente l'agressivité, se reculer. • Demeurer présent et limiter le verbal (s'en tenir à une consigne claire). Disque rayé.

	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler une TES via l'intercom de la classe (aviser le secrétariat en mentionnant que c'est une urgence) • Appeler un 2e intervenant selon la gravité de la situation • Code papillon pour la fugue, les services d'urgence par la secrétaire sont contactés dès que l'élève sort du terrain de l'école. • Au besoin, la secrétaire contacte les services d'urgence selon la procédure (enjeu de sécurité, manque de ressources, parents non disponibles).
Situation d'urgence	
<p>Manifestations observables et éléments indiquant une situation d'urgence</p> <p> Évaluation du danger</p>	<p>Action immédiate, qui peut inclure des mesures alternatives ou, en dernier recours une mesure de contrôle</p>
<p>Dans une situation d'urgence, la sécurité physique de l'élève ou celle d'autrui est menacée et un danger est imminent. Ce danger s'évalue par trois critères : sa prévisibilité, son immédiateté et la gravité des conséquences.</p> <p>Les exemples de manifestations dans la situation d'urgence s'avèrent les mêmes que ceux de la situation à risque, mais la situation d'urgence, les trois critères de l'évaluation du danger sont réunis.</p>	<p>Préconiser d'abord les mesures préventives et alternatives décrites ci-haut.</p> <p>Dans le cas où l'évaluation du danger (se référer au tableau CPI de l'annexe 2) indique la présence d'un danger et que les mesures alternatives sont inefficaces, appliquer la mesure de contrôle la plus minimale et la plus réduite dans le temps possible.</p>
<p>CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DANGER</p> <p>Prévisibilité du danger : Est-ce qu'il y a un réel danger pour l'élève ou autrui? (Rare, possible, certain)</p> <p>Immédiateté du danger : Est-ce que la mesure de contrôle est la seule intervention possible que j'ai le temps d'effectuer?</p> <p>Gravité des conséquences sur l'élève ou autrui : Quelle est la gravité des conséquences pour l'élève ou autrui? Aucune, légère, modéré, sévère</p>	
 <p>The diagram illustrates the evaluation process. It consists of four blue circles and one orange circle. The first three blue circles are labeled 'Prévisibilité du danger', 'Immédiateté du danger', and 'Gravité des conséquences'. They are connected by plus signs (+). The result of this combination is shown as an equals sign (=) followed by an orange circle labeled 'Situation d'urgence'.</p>	
Proposition d'une gradation des mesures de contrôle	
<p>1) Limiter l'accès à un endroit spécifique à l'aide d'éléments de l'environnement (ex.: bloquer la porte d'entrée de la classe, barrer la porte, mettre un matelas devant le passage),</p>	

<p>2) Restreindre l'espace de déplacement de l'élève avec un élément de l'environnement ou le positionnement du corps des adultes dans le but de l'amener dans un endroit sécuritaire (exemple : former chaîne humaine, utiliser des matelas tenus par l'adulte) ;</p> <p>3) Sous surveillance continue de l'adulte, isolement de l'élève dans un local sécuritaire, duquel il ne peut pas sortir.</p> <p>4) Mesures de contention physique dans le but de limiter le mouvement ou de déplacer l'élève contre sa volonté (empêcher l'élève de poser des gestes de violence ou le mener dans un endroit sécuritaire).</p>	
Récupération	
Manifestations observables indiquant la collaboration et le retour l'état régulé	Interventions à préconiser
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la tension physique et musculaire • Pleure • Est fatigué • Cherche la proximité physique/rassurante 	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins de base de l'élève, physiques et psychologiques (ex: boire, manger dormir) et se sentir en sécurité. • Au besoin, changer d'intervenant. Ne pas hésiter à demander de l'aide.

Modalités post-situationnelles
<p>La direction est en charge de coordonner les modalités reliées à la postvention, notamment les intervenants ciblés, le lieu et le moment, les libérations, la personne qui réalisera les premiers soins psychologiques auprès de chaque intervenant, déterminer la personne qui informera les parents de la situation.</p> <p><u>1. Le jour même :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les parents (doit être fait le jour même); • Offrir les premiers soins psychologiques en priorité aux intervenants impliqués (selon le rythme et les besoins de l'intervenant) directement et à l'élève. Demeurer vigilant aux intervenants et aux élèves qui ont été témoins afin de valider si des premiers soins psychologiques doivent être offerts. Les intervenants désignés utilisent les grilles fournies pour les guider; • Réflexion et décision des modalités d'intégration de l'élève en considérant le délai prévu d'ici l'analyse post-situationnelle. Cette réflexion et cette décision doivent être réalisées en équipe et considérer les avantages et inconvénients à ce que l'élève soit de retour en classe avant la rencontre d'analyse post-situationnelle; • Remplir un rapport d'incident (si blessures physiques / psychologiques), un rapport de mesure de contrôle si applicable (mesures exceptionnelles) <ul style="list-style-type: none"> ○ Lien vers le formulaire à compléter • Évaluer si une communication plus large doit être réalisée. Dans tous les cas, sensibiliser le personnel concerné et non-concerné à la notion de confidentialité; <p><u>2. Dans les 72 heures suivant la situation (délai à établir selon la situation):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier une rencontre bienveillante au besoin pour obtenir du support des collègues; • Analyse postsituationnelle; • Évaluer la possibilité de faire un protocole-élève selon la récurrence des événements et la probabilité que ce type de situation se reproduise;

- Réviser le protocole-école;
- Au besoin, rétablissement du lien avec les adultes qui sont intervenus dans la situation, à condition que ces derniers soient ouverts et réceptifs;
- Au besoin, les intervenants impliqués font une demande de rencontre avec l'équipe pour établir un plan d'action;
- Retour sur la situation de façon verbale ou visuelle, identifier les émotions, comportements, alternatives, etc. Si le retour fait augmenter le niveau de risque, y mettre fin et reporter au lendemain, si l'élève est disposé;
- Lorsque l'élève est disposé à le faire, fiche de réflexion et/ou geste de réparation, au besoin.
- S'assurer du bien-être des intervenants qui ont été impliqués dans la situation.

Date prévue pour la révision du protocole école

Prochaine révision : Printemps 2027.

Membres ayant participé à l'élaboration du protocole-école

Jean-François Benoit, psychologue, Noémie Diotte, ergothérapeute, Andrée-Anne-Goudreau, directrice. *Consultation du comité Pacifique* : Pierre-François Caron, enseignant, Noura Assili, éducatrice en milieu scolaire, Fabienne Cousin, TES, Ariane Plamondon, TES, Véronique St-Germain, TES, Anne-Marie Poulin, TES, et Myriam Allen, TES.

Le suivi de la mise en place de ce protocole école s'avère essentiel ainsi que sa révision annuelle par des membres de l'équipe école.

Annexe 1 – Rôles et responsabilités de chacun

Direction d'établissement	Intervenants scolaires	Professionnel habilité	Élèves et parents
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le bien-être physique et psychologique de son personnel; • Participer à des formations et organiser des activités de formation destinées au personnel; • Connaître et respecter les orientations de son organisation relatives à l'utilisation des mesures de contrôle; • Établir un PI adapté aux besoins de l'élève, voir à sa réalisation et à son évaluation périodique, et en informer régulièrement les parents; • Coordonner l'élaboration du protocole-école et du protocole-élève et en assurer sa diffusion, mise en œuvre et révision périodique; • Assurer la présence et l'implication de personnel professionnel habilité conformément à la loi; • Soutenir activement l'équipe-école dans la prise de décision relative à l'utilisation de mesures de contrôle; • Veiller à l'application des recommandations émises par les professionnels habilités auprès du personnel impliqué ; • Favoriser la participation active de l'élève et/ou de ses parents et les informer dès qu'une mesure de contrôle est utilisée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer à l'instauration et au maintien d'un environnement sain et sécuritaires pour tous les élèves en privilégiant des interventions préventives; • Connaître les orientations de leur organisation à l'utilisation des mesures de contrôle; • Travailler de façon interdisciplinaire et en collaboration afin de contribuer à l'analyse des causes et des facteurs influençant le comportement de l'élève pour déterminer des interventions préventives et des mesures alternatives; • Participer aux formations offertes; • Participer à l'élaboration et à l'application du protocole-école et du protocole-élève, selon les modalités prévues; • Favoriser la participation active de l'élève et/ou de ses parents ; • Informer rapidement la direction de l'application d'une mesure de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de détenir les compétences requises en participant à des formations spécifiques, au besoin; • S'assurer d'obtenir le consentement de l'élève et/ou de ses parents tout au long de la démarche d'évaluation liée à la décision d'utiliser une mesure de contrôle; • Réaliser une évaluation complète des besoins de l'élève pour déterminer la pertinence du recours à une mesure de contrôle et, le cas échéant, décider de l'utiliser de façon concertée avec les acteurs concernés; • Communiquer les résultats de l'intervention et faire des recommandations à l'élève et/ou à ses parents, dans le respect du consentement obtenu, ainsi qu'aux intervenants impliqués; • Travailler de façon interdisciplinaire pour identifier et planifier des interventions visant à répondre aux besoins de l'élève; • Planifier des interventions préventives, des mesures alternatives et des modalités d'application de la mesure de contrôle, le cas échéant, en collaboration avec la direction; • Effectuer un suivi et une réévaluation de la mesure de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer activement à la démarche d'élaboration d'un PI avec l'équipe-école; • Contribuer à la recherche de solutions pour éviter le recours à des mesures de contrôle; • Participer aux décisions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole-élève; • Poursuivre leur implication lors de la révision du protocole-élève; • Travailler en collaboration avec les partenaires impliqués, le cas échéant.

Annexe 2 – Grille d'évaluation du risque CPI

Gravité des blessures	<p>Catastrophique</p> <p>Un décès se produira, ou le niveau de blessure entrainera une mauvaise santé permanente ou irréversible</p>	MOYEN	ÉLEVÉ	EXTRÊME	EXTRÊME	EXTRÊME
	<p>Grave</p> <p>La blessure psychologique ou physique nécessitera un traitement ou entrainera une incapacité ou un handicap à long terme</p>	MOYEN	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	EXTRÊME	EXTRÊME
	<p>Modérée</p> <p>La blessure psychologique ou physique nécessitera un traitement ou entrainera une incapacité et une mauvaise santé à moyen terme</p>	FAIBLE	MOYEN	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	EXTRÊME
	<p>Mineure</p> <p>La blessure psychologique ou physique ne sera pas permanente ou n'entrainera aucune maladie</p>	FAIBLE	MOYEN	MOYEN	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
	<p>Négligeable</p> <p>La blessure psychologique ou physique sera minime</p>	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN	MOYEN
		<p>Rare</p> <p>Ne se produira probablement jamais</p>	<p>Peu probable</p> <p>Il est peu probable que cela se produise, mais cela pourrait survenir</p>	<p>Possible</p> <p>Pourrait se produire</p>	<p>Probable</p> <p>Se produira probablement</p>	<p>Certain</p> <p>Se produira sans doute</p>
		Probabilité de comportement				